Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)

2013 / °6

Tardi © Casterman

Chers amis
Dernière *Lettre* avant l'été et des vacances que je vous souhaite agréables et (peut-être ?) ensoleillées.
Bien cordialement
Jmb

Trente ans après…
Times are changing

Alors que les études de qualité, les colloques, les ouvrages se multiplient sur l'histoire des polices de toutes sortes et époques, tandis que de jeunes chercheurs ou simples curieux fréquentent des archives (celles de la préfecture de Policepar exemple, où j'ai travaillé plus de dix ans dans une solitude à peine troublée par la femme de ménage m'annonçant qu'il était tard, que les lieux fermaient et qu'elle allait brancher l'alarme. Inutile de préciser que les bureaux étaient depuis longtemps déserts), j'ai du mal, à me remémorer un temps où en dehors de quelques sociologues (Dominique Monjardet et René Lévy, un politiste, J.-L. Loubet del Bayle…) peu « d'académics » partageaient un intérêt jugé suspect pour une institution à la noire réputation, un instrument « de la répression » qui ne méritait que l'opprobre dont il était accablé. « Police fasciste » et « CRS/SS » suffisaient pour dénier toute légitimité scientifique à des recherches portant sur un objet aussi « dégoûtant », sale, politiquement incorrect… Ceux qui s'y aventuraient étaient - au mieux - des gens poussés par des motifs troubles et malsains, attirés par les poubelles de l'histoire, - au pire- des naïfs manipulés voire des intellectuels organiques, des complices de la répression …
Les choses ont bien changé…
À moins de se laisser enfermer au Musée de la PP – ce que j'ai craint qu'il m'arrive pendant plus de dix ans – on ne risque plus d'y souffrir de solitude et d'angoisse, mais de ne pas pouvoir y trouver place. La « forteresse » est tombée, les « archives interdites » ont rejoint les « 75000 fusillés » au rang des bobards et des fantasmes.
Alors que l'histoire de la police est enseignée à l'ENSP et l'ex ENSOP, que les promotions issues des écoles de gardiens de la région parisienne ont depuis 10 ans une journée d'initiation – riche en échanges et émotions – au Mémorial de la Shoah (Cf un extrait sur Arte : http://videos.arte.tv/fr/videos/policiers_face_au_passe_de_vichy--3538206.html), un autre signe et symbole fort de ce changement vient d'avoir lieu.
En un mot : je me souviens avoir longtemps illustré le vide historiographique, le désintérêt touchant à la police et son histoire par l'absence d'entrée « histoire de la police » dans ce monument du savoir que représente l'*Encyclopedia Universalis*. Quarante-cinq ans plus tard, l'argument est désormais obsolète puisque la dite encyclopédie (désormais Britannica et en ligne) m'a demandé de

combler cette lacune et que j'ai associé à cette opération-réhabilitation (de l'histoire de la police, pas de la police !) quelques-uns des meilleurs connaisseurs et spécialistes (les autres me pardonneront): Vincent Milliot pour l'Ancien régime, Vincent Denis pour la période révolutionnaire et napoléonienne, Quentin Deluermoz pour le « premier XIXe siècle » et René Lévy pour la période contemporaine…
Il y aura donc des articles « Histoire de la police » dans la version électronique de l'*Encyclopedia*…

et comme les choses bougent décidément beaucoup, NouveauMonde éditions réédite en format - et tarif ! - de poche l'*Histoire de la Police de l'Ancien régime à nos jours* sortie en 2011, mise à jour et complétée.
On la trouvera en librairie le 20 juin au prix de 12,50€ (864 pages)

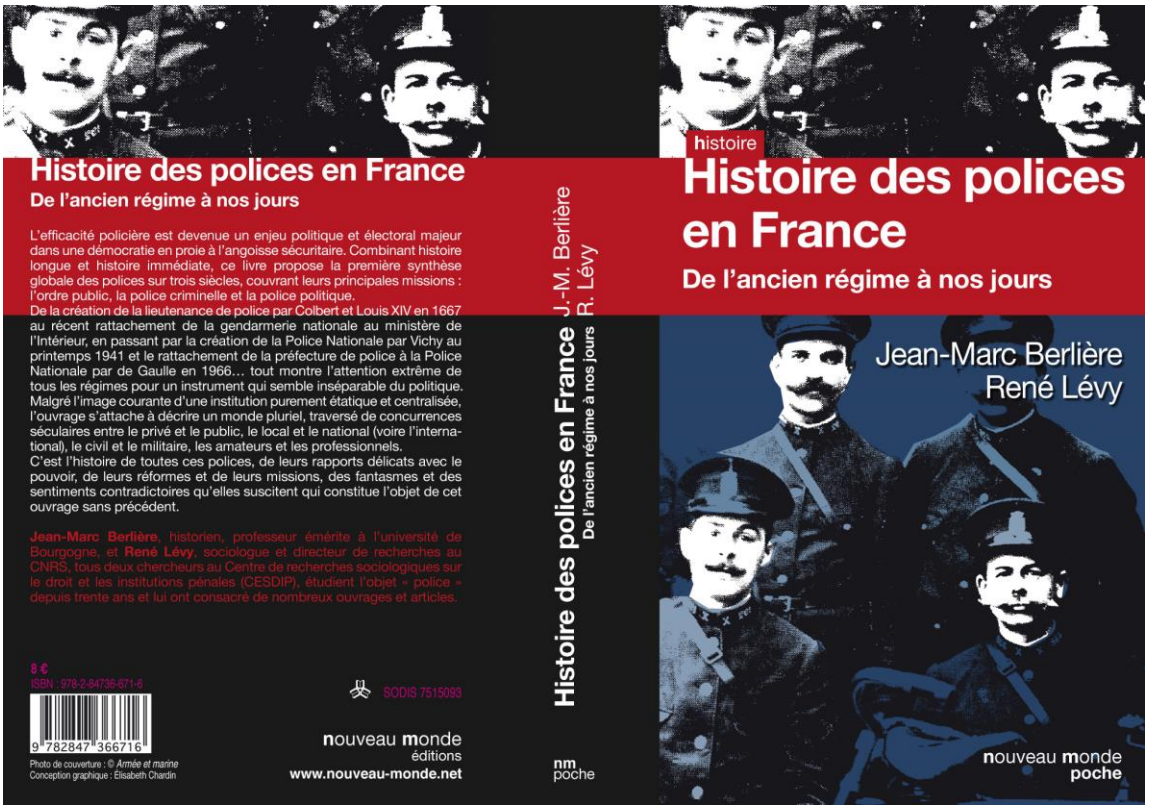

À propos des Archives de la PP : le déménagement (suite)

De Jean-Marc Gentil , responsable de la mémoire et du patrimoine au cabinet du préfet de Police :

Monsieur le Professeur,

La préparation du futur transfert des archives de la Préfecture de Police a été entreprise depuis de nombreux mois.
Elle entre maintenant dans une nouvelle phase qui permet d'en déterminer avec précision les conditions et, notamment, les indisponibilités provisoires de certains fonds.

Une information régulière sera opérée au moyen des circuits habituels de notre institution, notamment par voie de communiqué et au travers du réseau Internet.

Toutefois, en raison de la singularité de la Lettre aux Amis de la Police, dont vous êtes le porteur énergique, je souhaite que votre canal puisse disposer, par priorité, des informations afférentes à la très importante évolution que notre service engage.

Vous trouverez ci- après le texte intégral d'un premier communiqué relatif aux données qui ne manqueront pas d'être utiles à tous types de consultants

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir diffuser le présent message, et le communiqué ci-inclus, dans la prochaine livraison de la Lettre aux Amis
Bien à vous

Service de la Mémoire et des Affaires Culturelles

L'ACTUALITE du TRANSFERT DES ARCHIVES DE LA PP

Indisponibilité transitoire des fonds

Restrictions provisoires d'ouverture de la salle de consultation

En raison du prochain déménagement des archives de la Préfecture de Police, le service de la mémoire et des affaires culturelles vous fait part des modifications que cette opération

importante implique quant à l'accès à la salle de consultation des archives.

- **Celle-ci reste ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures jusqu'au vendredi 28 juin 2013.**
- **À compter du lundi 1er juillet 2013 et jusqu'au vendredi 27 septembre 2013 elle ne pourra accueillir les consultants qu'entre 13 heures et 17 heures**
- **Enfin du lundi 30 septembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014 la salle de consultation devra être fermée au public.**

Par ailleurs, au fur et à mesure de la préparation des fonds, ceux-ci seront ponctuellement soustraits à la consultation du fait de leur récolement et de leur conditionnement.

Dans un premier temps les fonds suivants sont affectés par cette procédure :

- Les séries CB 43, CB 45 à CB 47, CB 58 et CB 61 ne sont pas communicables jusqu'au 28 juin inclus.

- la série GA BR, en cours de révision, jusqu'au 15 juin 2013, sera à nouveau disponible sous la cote GD et munie d'un nouvel instrument de recherche.

Les suspensions des consultations des autres fonds concernés seront communiquées au fur et à mesure par tous moyens (site internet de la Préfecture de Police, communiqués, informations au rédacteur de la lettre des amis de la police, etc..).

Il est rappelé enfin que les fonds afférents aux Brigades Spéciales dont la numérisation n'est pas encore achevée, en raison de leur fragilité, ne pourront être à nouveau consultables qu'après achèvement complet de ce processus technique.

Le chef du service de la mémoire et des affaires culturelles et ses collaborateurs vous expriment tous leurs regrets pour les contraintes inhabituelles qui sont induites au cours de cette phase de déménagement. Ils se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire aux coordonnées suivantes :

SMAC – département patrimoine
4, rue de la Montagne Sainte-Geneviève - 75005 Paris
3e étage
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
Entrée libre
Accès Métro : Maubert-Mutualité
Bus : 24, 47, 63, 86, 87
Contacts
Tél. : 01 44 41 52 50
Fax : 01 44 41 52 58
mél. : pp-cabinet-smac-patrimoine@interieur.gouv.fr

Prenez vos précautions et prévenez les chercheurs et étudiants concernés !

NB : ce déménagement aura finalement des conséquences positives puisque le personnel procède finalement à un recollement d'autant plus bienvenu qu'il n'existait aucun inventaire complet et que l'exhumation des cartons du sous-sol apporte son lot quasi quotidien de belles et bonnes surprises…
Par ailleurs, dès janvier 2014 nous devrions disposer d'un outil de recherche informatisé et d'un inventaire à jour.
Enfin, les APP ont recruté une archiviste supplémentaire…

Byzance au Pré Saint Gervais ???

1/ ARCHIVES

A/ Directive européenne (suite)

Depuis plus de deux mois, je vous importune avec cette question essentielle.
Où en sommes-nous ?
La pétition que l'on peut toujours signer
http://www.change.org/eudatap
comptabilise plus de 47 350 signataires.
La mobilisation autour du projet de règlement européen sur les données personnelles se poursuit.
Le mouvement est maintenant relayé à un niveau européen, notamment grâce à la section des associations professionnelles du Conseil international des archives (ICA-SPA)
Vous trouverez un point sur la situation dans un article sur le site :
http://www.archivistes.org/La-petition-EUdataP-a-l

La télévision européenne vient également de consacrer un reportage à cette mobilisation :
http://europarltv.europa.eu/fr/player.aspx?pid=096e9b01-66f9-41c6-8f45-a1c4016f9ce6

- Une tribune de l'AAF à propos du projet de règlement européen sur les données personnelles : L'Europe va-t-elle voter l'amnésie généralisée ?

http://www.rue89.com/rue89-culture/2013/05/29/leurope-va-t-voter-lamnesie-generalisee-242772

Dernière minute :

1/ Le projet européen retoqué :
http://www.zdnet.fr/actualites/donnees-personnelles-le-projet-europeen-retoque-39791174.htm#xtor=RSS-1

2/ lire l'article publié en Une de l'*International Herald Tribune* le 13 juin (désormais hébergé sur le New York Times) relatif au droit à l'oubli et au droit à la mémoire.
Le président de l'AAF Jean-Philippe Legois y est interrogé suite à la pétition de l'AAF (qui dépasse désormais 47000 signatures)
http://www.nytimes.com/2013/06/17/technology/archivists-in-france-push-against-privacy-movement.html?pagewanted=all&_r=0

B/ Le syndicat CGT des archives opposé au système des dérogations ?

Future loi sur les archives, la CGT entre dans le débat
http://www.rfgenealogie.com/content/view/full/136611

Furieux de ne pas être associé aux premières discussions sur la future loi sur le patrimoine, le syndicat CGT des Archives prend les devants. Haussant le ton et donnant de la voix, l'organisation représentative des personnels des archives de France exprime ses positions et revendications sur ce texte dont une partie englobera les archives. Sans surprise, le syndicat exprime son mécontentement sur le dialogue social, sur le manque de personnel, sur les moyens humains et financiers octroyés à la délégation interministérielle des Archives de France, forcément trop faibles. Mais la CGT-Archives porte la réflexion beaucoup plus loin. Et se penche sur des sujets beaucoup plus originaux pour les généalogistes-usagers des archives que les sempiternelles plaintes sur le manque de moyens.

Dans un communiqué, l'organisation tire à boulets rouges sur "l'ouverture de la manne des archives publiques à des sociétés commerciales qui n'ont d'autre but que le profit et non le service du public". En ligne de mire, la société Notrefamille.com, "dont les attaques juridiques contre l'ensemble des services d'archives départementales, en majorité victorieuses pour cette société, hormis quelques rares cas de ripostes à l'initiative des conseils généraux, en particulier du Cantal, témoignent tant de la brèche juridique à combler

que de l’incapacité et de la faiblesse du Service interministériel des Archives de France à défendre le service public des archives".

La CGT-Archives souhaite interdire la réutilisation commerciale des archives publiques par des sociétés privées. "En effet, il est inconcevable que certaines sociétés engagées dans le marché de la réutilisation constituent des bases de données nominatives indexant les documents d'archives réutilisables et interrogeables par toute personne sur internet. Le croisement des informations figurant dans ces documents qui peuvent être extrêmement sensibles (fichiers d'identité, données fiscales, registres d'écrou, fichiers de police...), va leur permettre de constituer petit à petit de véritables profils individuels".

Si la CGT veut interdire l'accès aux archives aux sociétés commerciales, elle entend en revanche pour les particuliers, retrouver l'esprit de la loi de l'an II et revenir à "une communicabilité immédiate de toutes les archives publiques et contre toutes exceptions ou délais de communicabilité fondés sur l’atteinte aux intérêts de l’Etat". La loi de 2008 avait créé une catégorie d'archives à jamais incommunicables, celles permettant de fabriquer des armes de destruction massive. Mais pour le syndicat, "cet état de fait est terriblement préjudiciable aux personnes ayant fait l'objet d'irradiations et ne pouvant ainsi avoir accès aux dossiers concernant les essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie".
Dans cette logique, le syndicat se prononce également pour la suppression des dérogations, "une disposition particulièrement antidémocratique car elle dissuade des simples citoyens et exclut des catégories d'usagers comme les journalistes dont le rapport au temps est souvent différent de celui des chercheurs, alors qu'ils seraient sans doute les plus à même d'exercer le contrôle". Même s'il est répondu positivement à plus de 86% des demandes de dérogation, le système reste antidémocratique, selon le syndicat, pénalisant, retardant sans raison les requérants et finalement, occupant inutilement les services du SIAF déjà réduits en moyens.
Il est certes un peu tôt pour savoir si les idées de la CGT-Archives ont une chance d'être adoptées. Une chose est sûre, l'effet de surprise est total...

2/ Livres, articles, revues…

- Gilbert MOREUX, *Capitaine Daniel. La légende et les faits*…

À paraître incessamment chez A à Z Patrimoine

Je vous avais dit en son temps la qualité des recherches de ce chercheur/historien autodidacte, sensible et passionné par la quête d'une vérité bien occultée dans son département du Cher par les défenseurs de la foi et les intégristes de la mémoire officielle et militante. Après *Pourquoi mon père ?* et *Dans le labyrinthe de la Résistance* (même éditeur), il revient sur la Résistance et la Libération dans le Cher, leurs contradictions, leurs acteurs, leurs légendes et mensonges, à travers l'étude d'un personnage mythifié et honoré depuis 1945.
Ses recherches dans les archives permettent de « nuancer » (c'est un euphémisme) l'histoire officielle coulée dans le béton mémoriel, mais surtout de mettre au jour les processus, les ressorts et les étapes de la construction légendaire et leurs hérauts.
De façon pédagogique, il présente des faits et cite des versions totalement contradictoires dont certain€s doivent tout à l'imagination des auteurs ou des témoins… Une œuvre de salubrité intellectuelle !
Je vous livre (avec sa permission) les 20 premières lignes de son premier chapitre (« Sur les traces de l'histoire »)…

« Sur les traces de l'histoire : Porte César à Sancerre

Passant qui me regarde, debout, immobile, devant le panorama de la Porte César tu ignores pourquoi cette halte, en ce lieu, les neurones en transe, les émotions qui ravivent les souvenirs, la joie et la douleur mêlées… Je les ignore en partie aussi, dans un monde enfoui où s'ouvrent parfois des lucarnes inattendues. Qui peut prétendre tout connaître de son chaudron intérieur ? Le regard glissant du clocher de Sainte-Gemme-en-Sancerrois, là où je suis né, aux monts bleutés du Morvan, du viaduc ferroviaire au pied de la colline, à la Loire, je pense à mes écrits sur les secrets enfouis de la Libération. Je rêve d'un échange au grand jour sur une période de notre histoire locale qui mérite mieux que des légendes.
Pour la conquête de la vérité, je crois, de nouveau, le temps venu d'ouvrir les boîtes où gisent des archives enfouies, là où Dieu ne reconnaît pas toujours les siens. Je vais l'y aider en ouvrant celle d'un « héros » à la gâchette facile.
C'est le printemps, et c'est en ce lieu, que je l'ai subitement décidé.
Près d'où je suis, en 1943, un artisan carrossier est entré en résistance : Georges Borocowitch. Un autre résistant, a posé ses pas où sont les miens aujourd'hui quand il rendait visite au premier : Daniel Lemaire, chef du maquis proche, devenu capitaine Daniel par la grâce des « liquidations de collabos » et les mensonges de sa légende, encore célébrée aujourd'hui. Ils se sont rencontrés pour des projets qu'ils souhaitaient communs et qui ont avorté.

5 juin 1944
Regardant le clocher, au loin, au-dessus des vignes, je pense à ce jour funeste quand, deux jeunes hommes venus du maquis et cinq balles de 9 mm, tirées à bout portant ont « liquidé » mon père alité, sous le regard effrayé de ma mère. Deux jeunes hommes de la résistance, repartis aussitôt, travail accompli. Le lendemain, 6 juin, je suis arrivé à la maison, venant de la pension religieuse, par un train faisant halte à Veaugues. Je me souviens, je vois encore, ma mère tenant mes sœurs par la main m'accueillant devant l'auberge aux volets clos: "ton père est mort". Puis m'entraînant dans la pièce mortuaire, et, là, soulevant le drap blanc qui recouvrait sa tête, qui me dit : le voilà. Et j'ai vu brièvement le visage de mon père pour la dernière fois.
L'armada des alliés voguait alors vers les côtes normandes. »

- Gilles ANTONOWICZ, *Mort d'un collabo. 13 mai 1943*, Paris, Éditions Nicolas Eybalin, 2013, 17€

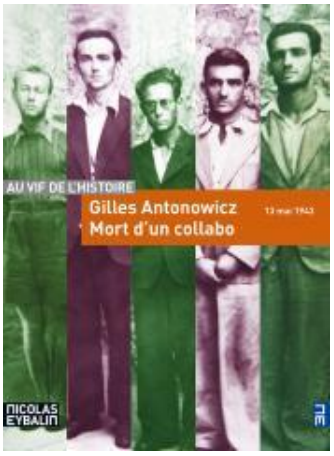

Une affaire qui a longtemps laissé des traces à Poitiers….

Présentation éditeur :
Qui a tué le docteur Guérin, *alias* Pierre Chavigny, l'éditorialiste virulent du journal collaborationniste *L'Avenir de la Vienne*, dans une sombre ruelle de Poitiers le 13 mai 1943 ? Répondre à cette question, raconter ce drame, analyser ce dossier qui a vu l'intervention de Maurice Garçon, l'avocat le plus célèbre de son temps, c'est passer les années noires au scalpel de la micro histoire, raconter la vie des Français sous l'Occupation, dans une ville moyenne à quelques kilomètres de la ligne de démarcation, et croiser la route d'une douzaine de personnages dont les parcours illustrent les différents chemins où chacun pouvait s'engager, au risque de s'y perdre.

NB : Je profite de ce livre pour dire un mot d'une jeune maison d'édition spécialisée en livres d'histoire dont le propos — « L'Histoire doit rester une image vivante pour éviter de construire un monde sans mémoire » —, les intitulés et objectifs des trois collections qu'elle projette méritent l'intérêt des « amis » taraudés par l'écriture : vos méls montrent que vous êtes nombreux !
Elle compte amener de nouveaux lecteurs vers l'Histoire par le choix de la forme littéraire et du récit déclinés dans une collection intitulée *« Au vif de l'Histoire ».*
Elle souhaite également replacer l'Histoire au cœur des débats politiques et intellectuels. Une deuxième collection *« l'Histoire en débat »* traitera de questions historiographiques.
Une troisième collection *« l'Histoire est un roman »* jouera sur l'ancienne et tenace complicité entre l'Histoire et le roman.
Pour en savoir davantage :
http://www.nicolas-eybalin.com/unepage-home-home-1-1-0-1.html

Du même auteur, on lira avec grand intérêt une mise à plat, précise et nécessaire, mais terriblement démoralisante (!) d'une affaire qui a défrayé la chronique judiciaire, divisé le pays et éclairé crûment les faiblesses de l'instruction, les dangers du témoignage, le rôle des *media*, etc…

Gilles ANTONOWICZ, *La faiblesse des hommes - Histoire raisonnable de l'affaire d'Outreau*. Paris, Max Milo éditions, 2013, 319 pages, 19,90 €

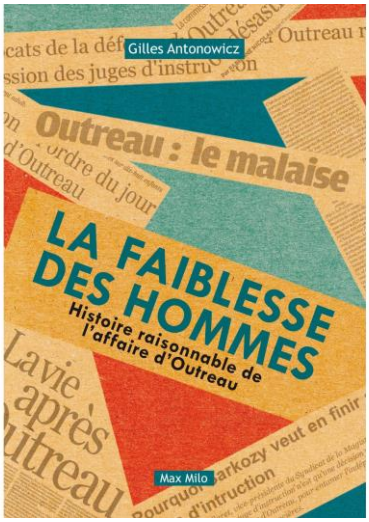

« Un juge incompétent, un enfant fou et une mythomane » ?
Telle est la vision que beaucoup donnent aujourd'hui d'une affaire qu'on a comparée à l'affaire Dreyfus et dont le déroulement met au jour bien des dysfonctionnements qui ne concernent pas que la machine judiciaire, mais renvoient une image effrayante, désespérante, d'une accablante médiocrité des hommes, du haut en bas de la société..
L'auteur, un avocat, qui avait publié un ouvrage fondé sur son expérience professionnelle —*Agressions sexuelles : la réponse judiciaire* (Odile Jacob, 2002) — avait, à l'issue du premier procès, publié une tribune « énervée » dans *le Monde* (n° du 14 juillet 2004) — « Outreau , le fiasco médiatique » — qui commençait par ces mots : « supprimons les cours d'assises et remplaçons-les par un tribunal de journalistes, telle est la leçon du récent procès d'Outreau. Par les temps qui courent qui en effet, mieux que nos chroniqueurs judiciaires, paraît apte à rendre la justice ? Certainement pas trois magistrats nécessairement chargés d'étouffer la vérité, flanqués de neuf jurés populaires par définition incompétents… »
Depuis, l'avocat s'est plongé dans le dossier de l'affaire : 30 000 pages d'une lecture déprimante comme il l'écrit.

- **Marie-Josèphe BONNET, *Tortionnaires, truands et collabos. La Bande de la rue de la Pompe, 1944*, éditions Ouest-France, pages, 14€.**

Un ouvrage portant sur la « Gestapo » dite de la rue de la Pompe de Friedrich Berger personnage sinistre que nous évoquons dans *Liaisons dangereuses. Miliciens, truands, résistants* (Perrin, 2013)

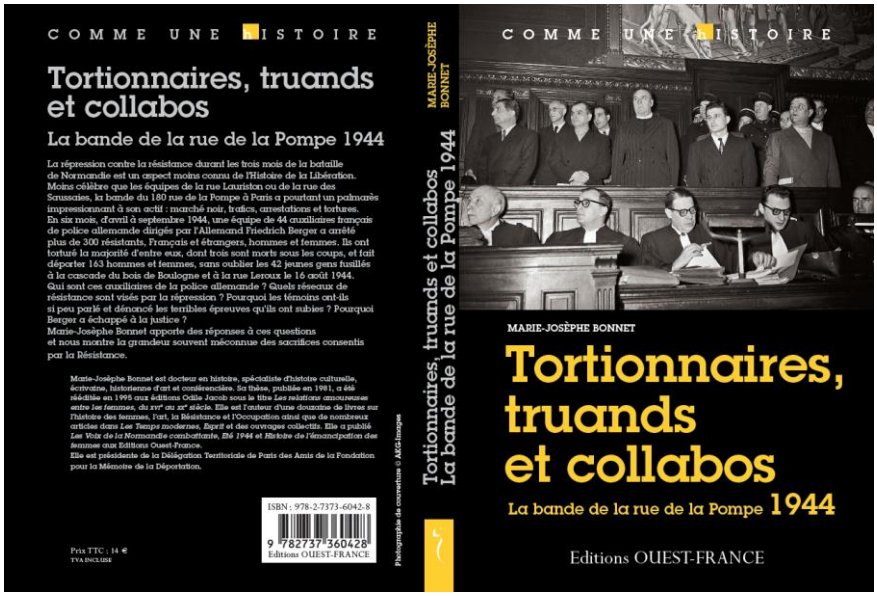

- Saskia HUFNAGEL, *Policing Cooperation Across Borders. Comparative perspectives on law Enforcement within the EU and Australia*, London, Ashgate, 2013, 65£

Même si la situation australienne n'est pas au centre de vos préoccupations, vous trouverez des comparaisons européennes utiles… Pour spécialistes (fortunés ! le prix des livres anglais est toujours surprenant…)

- Lilian MATHIEU « L'autre côté de la barricade : perceptions et pratiques policières en mai et juin 1968 », *Revue historique* 1/2013 (n° 665), p. 145-172.

- CESDIP :
  Le dernier n° de *Questions pénales* consacré aux mineurs mis en cause à partir des statistiques de police : à consulter en cliquant sur le lien suivant
- - le dernier numéro de son bulletin ***Questions Pénales***, consacré aux mineurs mis en cause selon les statistiques de police

- Une revue toujours intéressante

Cahiers Daumier 2013

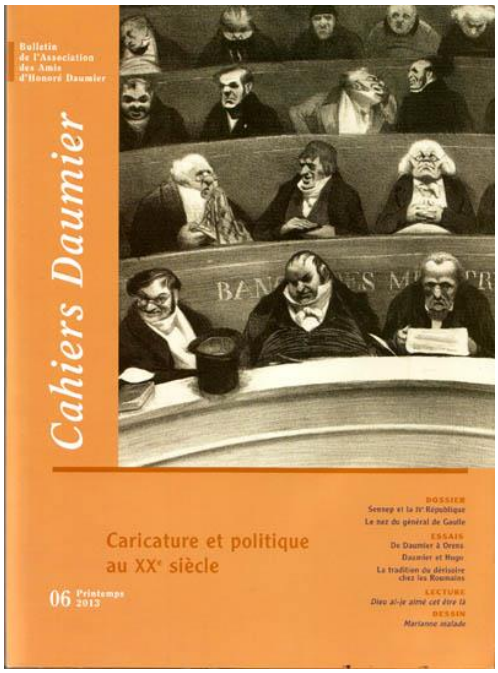

Dossier : Caricature et politique au XXe siècle

- Les ténors politiques de la Quatrième République à l'épreuve du "Daumier du Palais-Bourbon" : Sennep, "le dernier des caricaturistes", ***Pierre Allorant***
- Le nez du général de Gaulle : un bon support pour la critique politique, ***Guillaume Doizy***

Essais

- De Honoré Daumier à Orens Denizard***, Bruno de Perthuis***
- Honoré Daumier et Victor Hugo : divergences et sympathies d'un artiste et d'un poète, ***Gérard Pouchain***
- La tradition du dérisoire chez les Roumains : le rire et la caricature***, Adriana Dudas***

Prix : 25€- Commandez ce numéro

- **À paraître à la rentrée aux Presses universitaires de Rennes :**

1940, L'EMPREINTE DE LA DÉFAITE. TÉMOIGNAGES ET ARCHIVES

La couverture, n'est pas encore disponible, mais voici le sommaire qui reprend en partie une journée d'études consacrée au témoignage et aux témoins de la seconde guerre mondiale organisée au Château de Vincennes par le SHD en 2010 ou 2011 (?)

Préface
Introduction
Bertrand Fonck et Amable Sablon du Corail

Des collections dans la tourmente

Un cas représentatif : les collections de la BDIC
Valérie Tesnière

Le « moment 1940 » dans les archives publiques françaises : quels enjeux pour les contemporains ?
Sophie Coeuré

Les archives militaires françaises sous l'occupation allemande, 1940-44.
Droit des gens et spoliations d'archives
Wolfgang Stein

Le sort des collections patrimoniales de la Marine pendant la Seconde Guerre mondiale
Alain Morgat

Le sort du Service cinématographique des armées en 1940
Albane Brunel

Autres expériences de guerre

Les Archives nationales pendant la guerre de 1939-1945
Christian Oppetit

Destructions, reconstitutions, instructions. Les leçons de l'année 1940 au ministère des Affaires étrangères : de la reconstitution des fonds d'archives à la mise en place de nouvelles pratiques
Anne Leblay et Anne-Sophie Maure

Les archives départementales dans la guerre : l'exemple des Archives de Vaucluse, 1938-1940
Violaine Challéat-Fonck

La préservation du patrimoine de l'Aube pendant la Seconde Guerre mondiale
Nicolas Dohrmann

De l'expérience individuelle à l'histoire

La campagne de 1939-1940 au prisme des témoignages individuels

Écrire pour l'histoire ? Étude et bilan de la collecte au Service historique de la Défense
Amable Sablon du Corail et Pascal Gallien

Premiers témoignages publiés de la guerre 1939-1940. Des histoires vraies « cousues de fil blanc » ?
Françoise Passera

Le général Louis Rivet, chef des services spéciaux (1936-1944), diariste de la guerre, diariste de lui-même
Sébastien Laurent

Les Alsaciens-Mosellans dans la guerre : expériences de collecte de témoignages
Jean-Luc Eichenlaub

Les Alsaciens-Mosellans dans la guerre. Étude de cas : l'incorporation de force dans la Kriegsmarine
Jean-Noël Grandhomme

Témoignages et histoire de la Seconde Guerre mondiale

À la recherche des Français de l'an 40
Jean-Louis Crémieux-Brilhac

Documenter la défaite ? L'œuvre du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale
Patricia Gillet

Du témoignage dans l'historiographie de la Résistance, de son poids, de ses méfaits
Jean-Marc Berlière

Témoignages, sciences humaines et société contemporaine

La complémentarité des approches historique et anthropologique pour l'analyse des mutations socio-techniques : l'introduction du Rafale dans l'armée de l'air
Gérard Dubey

Témoignage et justice pénale
Benoît Hurel

De l'expérience individuelle à l'Histoire : une conclusion
Christian Hottin

3/ Colloques, journées d'étude…

- **Journée d'étude : "Pour une cartographie des**

engagements du chercheur en SHS"
organisée à l'ENS de Cachan –Pavillon des Jardins / Salle des Conférences, le vendredi 21 juin de 9h à 18h30

Programme :
ACCUEIL DES PARTICIPANTS 8H30
Introduction : Julie Garda, sociologue, IDHE, ENS Cachan 9h00-9h30
MATINEE : L'ENGAGEMENT « SUR » OU « AUPRES » DU TERRAIN
Face aux « besoins de sociologie », face aux « besoins d'histoire » 9h30-11h10
Discutante : Marie-Claire Lavabre, politiste, ISP, Université Paris Ouest Nanterre
Sylvie Thénault, historienne, CHS-CNRS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Le chercheur et les autres : questions sur les frontières des identités professionnelles et sociales
Jules Simha, sociologue, CEE et IDHE, Université Paris Ouest Nanterre
Dans la peau de l'évaluateur
Laurence Ould-Ferhat, sociologue, chargée de mission Évaluation des politiques publiques au Conseil Régional d'Ile-de-France et chercheure associée PRINTEMPS, Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines
De la sociologie à l'évaluation des politiques publiques ou l'engagement dans l'action
Expérimenter pour comprendre : le terrain « corps et âme » 11h20-13h00
Discutante : Elisabeth Claverie, anthropologue, GSPM-CNRS, EHESS
Nicolas Hatzfeld, historien, IDHE-LHEST, Université d'Evry Val d'Essonne
Après l'établissement, la chaîne en boucle ? (Pour ne pas ressasser le passé)
Delphine Corteel, anthropologue, IDHE, Université de Reims Champagne-Ardenne / ENS Cachan,
De l'anthropologie ouvrière à une ethnographie de la récupération et des récupérateurs. Enquête sur un parcours et des pratiques de recherche
Daniel Bizeul, sociologue, CSU, Université d'Angers
Ecrire et publier quand l'objet d'enquête est un ami à la vie disloquée
APRES-MIDI : L'ENGAGEMENT « POUR » OU « DANS » LE TERRAIN
Quand écrire c'est agir 14h30-16h00
Discutante : Martine Segalen, anthropologue, LASCO, Université Paris Ouest Nanterre
Florent Le Bot, historien, IDHE, Université d'Evry Val d'Essonne / ENS Cachan
Après la « fin de l'histoire », l'historien(ne) déboussolé(e) ?
Jean-Kely Paulhan, rédacteur en chef de la revue Le Banquet
Littérature et engagement : Ecrivain du peuple : traître au peuple ?
Alban Bensa, anthropologue, IRIS, EHESS,
L'ethnographe inclus. Une expérience de savoir en Nouvelle-Calédonie kanak
Recherche et militantisme 16h10-18h10
Discutant : Michel Dreyfus, historien, CHS-CNRS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Romain Ducoulombier, historien, Centre d'histoire de Sciences Po
Historiographie communiste et engagement militant : le tournant de la fin des années 1950
Charles Mercier, historien, LACES, Université de Bordeaux 4
Quand l'engagement nourrit « l'ogre historien » : l'exemple de René Rémond
Christine Bard, historienne, CERHIO, Université d'Angers
L'historienne féministe, actrice du féminisme, actrice de l'histoire
Nicolas Jounin, sociologue, URMIS, Université Paris 8

Apprendre en provoquant
Conclusion des travaux : 18h10-18H30
Jacques Commaille, sociologue, ISP, ENS Cachan

- **Dernière séance du séminaire METIS**

« Le renseignement en question : les sources ouvertes » (séminaire de recherche) - METIS

- **séance hors-cycle**

Lundi 24 juin 2013.

- **La communauté américaine du renseignement et le secteur privé : défis et perspectives**

- **Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour à marie-laure.dagieu@sciences-po.fr**

Participant :

Damien Van Puyvelde, doctorant en science politique, Université d'Aberyswyth-UK

Informations pratiques :

Toutes les séances auront lieu de 18h00 à 20h00.

Lieu: salle du Traité, 56 rue Jacob, 1er étage

Aucun enregistrement (vidéo ou audio) n'est possible durant les séances.
Les séminaires ne donneront lieu à aucun compte rendu.

Application de la règle de Chatham House lors des séminaires (Chatham House Rule) :
"Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants."

4/ Nouvelles du quotidien…

- **Renseignement :**

Sur Acteurspublics.com

http://www.acteurspublics.com/2013/05/14/les-renseignements-doivent-sortir-de-la-barbouzerie

Les renseignements doivent sortir de la “barbouzerie”

© Witt/SIPA

Les députés Jean-Jacques Urvoas (PS) et Patrice Verchère (UMP) souhaitent encadrer davantage l’action des services de renseignement. Ils appellent à étoffer les contrôles et à adapter l’organisation**.**

“L’assise juridique est chaotique, le cadre juridique est brouillon.” Le président de la commission des lois de l’Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas, auteur d’un rapport d’information sur les services de renseignement avec son collègue Patrice Verchère, juge les outils de l’État peu performants. Il ne comprend pas, par exemple, que seules 1 840 écoutes puissent être réalisées simultanément. Le député s’alarme aussi de l’insécurité juridique qui plane au-dessus des agents, dont l’anonymat n’est pas toujours préservé, et de l’opacité de certaines activités. Pour combler ces carences et sortir de *“la barbouzerie”*, le socialiste préconise de légitimer les actions des services de renseignement, d’étendre les moyens humains et technologiques et de mieux encadrer leur action.

Les députés veulent renforcer le contrôle, et ce d’abord en interne, sous la coupe d’une autorité indépendante. Au ministère de l’Intérieur, il faut créer une inspection des services de renseignement, de même qu’un contrôleur général doit être installé dans chacun des services. La mission préconise l’institution d’une commission de contrôle des activités de renseignement, composée de 11 membres, dont le président serait nommé en Conseil des ministres pour un mandat unique de six ans. Cette instance contrôlerait les moyens des services et veillerait au respect des libertés publiques.

Mettre l’accent sur la proximité

La seconde priorité, pour les parlementaires, est de renforcer la coordination des activités de renseignement. Les députés proposent de créer un secrétariat général du renseignement chargé de dresser des notes de synthèse et d’établir annuellement un plan national d’orientation du renseignement.

Le changement passerait également par la mutation de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) en direction générale, pour diversifier les recrutements et notamment embaucher des linguistes arabophones ou des psychologues. Le renseignement de proximité doit être renforcé grâce à la nomination d’un directeur central adjoint chargé de cette question qui serait épaulé par des directeurs départementaux indépendants de la police.

Le rapport insiste enfin sur la coordination des travaux de renseignement extérieur et de défense. La direction de la protection et de la sécurité de la défense pourra recruter des civils, comme la direction du renseignement militaire, qui embauchera des analystes d'images et des linguistes, en lien, notamment, avec le service d'imagerie aérospatiale. Les rapporteurs recommandent enfin d'instaurer un centre français de recherche stratégique pour développer les études sur ces sujets.
César Armand
Photo : le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, et le directeur de la DCRI, Patrick Calvar.

Justice :

Lancement d'un comparateur des justices européennes

Commission européenne / AP

- Ce nouveau tableau de bord de l'Union européenne vise l'efficacité des systèmes de justice au sein des 27 États membres. Une manière diplomatique de dire à certains d'entre eux que leurs attaques contre l'état de droit compromettent leur croissance économique.

(la suite sur :

http://www.acteurspublics.com/2013/05/14/lancement-d-un-comparateur-des-justices-europeennes

La CNIL estime que les fichiers de police ont encore de "sérieux dysfonctionnements"

http://www.zdnet.fr/actualites/la-cnil-estime-que-les-fichiers-de-police-ont-encore-de-serieux-dysfonctionnements-39791423.htm#xtor=RSS-1

Législation : La Commission nationale informatique et libertés pointe du doigt une situation inchangée depuis son rapport de 2009 sur le fichier STIC, malgré des avancées législatives.

Par Antoine Duvauchelle | Vendredi 14 Juin 2013

Réactions : La situation n'a pas vraiment changé depuis le rapport remis en 2009 par la CNIL au Premier ministre, François Fillon, sur le fichier STIC, principal fichier informatique de police en France. Le constat est toujours aussi dur, alors que la réorganisation des fichiers de police rend l'enjeu plus critique encore.

En 2009, la CNIL soulevait plusieurs défaillances dans l'utilisation du STIC par les services de police :

- Des conditions d'enregistrement hétérogènes, avec un contrôle insuffisant et une conservation qui peut être illimitée au niveau local.
- Des informations non uniformisées dans la base nationale, avec le risque d'un traitement différent pour des personnes ayant commis les mêmes faits - ce qui contrevient au principe d'égalité.
- Un mauvais contrôle des accès, notamment à cause d'habilitations mal gérées et d'une traçabilité des accès inexploitée.
- Le manque de mises à jour, à cause essentiellement d'une absence de transmission des suites judiciaires d'une affaire par les parquets.

La CNIL avait pointé un certain nombre de conséquences néfastes pour les citoyens : maintien infondé dans le fichier, inexactitude des données, consultation administrative, etc. Le régulateur en avait tiré onze propositions visant à formaliser plus le fichier STIC et sa gestion, afin de ne pas pénaliser les personnes enregistrées.

Fusion dans le fichier TAJ

La question prend un tour nouveau aujourd'hui, puisque le fichier STIC de la police et le fichier JUDEX de la gendarmerie sont en train d'être fondus dans un nouveau super-fichier, le TAJ. Ce dernier compte à l'heure actuelle 12,2 millions de fiches sur 9 millions de personnes. A la fin de l'année, il remplacera le STIC et le JUDEX définitivement.

La CNIL a donc procédé à un nouveau contrôle des fichiers d'antécédents, et formulé à nouveau une dizaine de propositions pour leur amélioration. Elle expose sur son site un constat sévère :

"Les investigations réalisées font apparaître que la situation ne s'est guère améliorée et que la modernisation en cours des applications informatiques des ministères de l'intérieur et de la

justice offrira à l'avenir certaines garanties, mais que de sérieux dysfonctionnements persisteront."

L'autorité de régulation a particulièrement étudié ce qui fait l'actualité : la reprise dans TAJ des fiches du STIC et du JUDEX, et la mise à jour des fiches qui doit en découler. Les antécédents repris ne font pas toujours l'objet de mises-à-jour. D'où des informations "parfois inexactes".

Ainsi, les dysfonctionnements constatés sur le STIC en 2009 n'ont pas disparu, estime la CNIL, malgré certaines avancées législatives. La LOPPSI de 2011 a par exemple "étendu les cas ouvrant droit à la mise à jour", ce qui aurait dû permettre de corriger un bon nombre d'erreurs.

Le régulateur est toutefois confiant dans la modernisation des outils informatiques. L'interconnexion du fichier TAJ avec le fichier CASSIOPEE, utilisé par les tribunaux, autorisera la confrontation d'éléments sur des personnes fichées et, là encore, une correction.

Cela suffira-t-il ? Non, juge la CNIL, qui pointe là encore l'absence de mise à jour des fiches versées au TAJ. Avec des conséquences concrètes : "Des personnes continueront à se voir refuser l'accès à certains emplois, à un titre de séjour ou à la nationalité française sur le fondement de données d'antécédents erronées."

Propositions de la CNIL

Elle propose donc que les autorités lancent une mise à jour exhaustive des fiches du STIC et du JUDEX, en commençant par les plus sensibles, comme les mineurs ou les infractions criminelles. De même, les fichiers doivent être améliorés par une coopération accrue entre services de police et de gendarmerie. Enfin, les règles de confidentialité doivent être renforcées, de même que la sensibilisation des services accédant aux fichiers.

Du côté de l'utilisation des fichiers, la CNIL veut imposer une vérification obligatoire des suites judiciaires pour les autorités administratives utilisant le fichier des antécédents judiciaires.

C'est un problème souvent relevé dans le cadre du fichage de police : si vous êtes mis en cause dans une affaire, vous serez fiché comme mis en cause, même si un tribunal juge que vous êtes innocent ensuite. Sans vérification des suites judiciaires ou sans mise à jour de la fiche, cela peut conduire à des situations compliquées et illégitimes pour les citoyens.

Enfin, la CNIL souhaite une diminution de la durée de conservation de certaines données, une limitation dans le temps de l'accès aux données dans le cadre administratif. Les faits les moins graves pourraient n'être visibles que cinq ans, illustre-t-elle.

Des propositions intéressantes, mais dont certaines ressemblent à celles du rapport de 2009. Il faudra donc attendre les suites données par les autorités compétentes pour prendre des actions, car ces propositions pourraient tout aussi bien rester lettre morte.

Sujet: CNIL Données privées Régulation

- **Sur le site acteurspublics.com**
  Le 11/06/2013

Les syndicats de policiers demandent à Claude Guéant de rembourser

-

©ANTONIOL ANTOINE/SIPA

- L'enquête administrative commandée par Manuel Valls a révélé que l'ancien directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy place Beauvau touchait 10 000 euros de primes mensuelles entre 2002 et 2004. Les principaux syndicats du ministère de l'Intérieur exigent de Claude Guéant qu'il rende l'argent pour le redistribuer aux fonctionnaires.

  À la suite des révélations de l'enquête administrative commandée par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, le syndicat FO Centrale des personnels du ministère exige de Claude Guéant qu'il rende l'argent des primes mensuelles de 10 000 euros versées en liquide entre 2002 et 2004 – alors qu'il dirigeait le cabinet de Nicolas Sarkozy place Beauvau – et puisées dans les"frais d'enquête et de surveillance" des policiers.

  Le principal syndicat de la Place Beauvau, Force ouvrière, demande, depuis le 3 mai, à l'ancien ministre de l'Intérieur de rendre ***"ces importantes sommes d'argent"*** afin qu'elles soient ***"redistribuées équitablement à tous les agents du ministère qui subissent depuis 2010 une baisse de leur pouvoir d'achat"***. Le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure, majoritaire chez les officiers de police, fait la même demande, saluant la ***"rapidité"*** de la mission

d'inspection sur les "primes Guéant", ***"un sujet jusqu'ici marqué par l'opacité"***.

Versements jusqu'en 2006

Interrogé sur ce rapport réalisé par l'inspection générale de l'Administration et l'inspection générale de la Police, l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, en poste de 2002 à 2005, a réaffirmé la suppression des primes de cabinet dès le début 2002, sous Lionel Jospin, ajoutant que ***"si cela est vrai, confirmé, c'est quelque chose de préoccupant "***.

Depuis le 30 avril, Claude Guéant affirme avoir bénéficié de versement de primes ***"non déclarées de toute éternité", "avec la tolérance des services fiscaux"*** depuis son arrivée au ministère… en 1977. Des primes auraient également été versées ***"à plusieurs milliers"*** de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ***"jusqu'en 2006"***, expliquait alors l'ex-locataire de la Place Beauvau.

- Lire aussi :
  - "Claude Guéant appelé à rembourser ses primes" (3 mai)

5/. Sur L'internet :

❖ Archives en ligne :

Publication d'archives US déclassifiées sur Pinochet
http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB110/index.htm

NB : The *National Security Archive* est une association de journalistes et de chercheurs américains hébergés par l'université George Washington

Au nom de la transparence, l'autocritique serait-elle devenu une exercice de style US ?
http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB420/

❖ « There is a large archive of recorded interviews with Holocaust survivors in Montreal"

The *Montreal Gazette* June 13, 2013

As the Remembrance Coordinator of the Montreal Holocaust Memorial Centre, I would like to draw your readers' attention to the work that has been done over the last three decades regarding the preservation of memory of Holocaust survivors who settled in Montreal after the Second World War, through recorded testimony. Several Montreal institutions have conducted video interviews with survivors on life before and during the Holocaust, as well as

documenting the postwar period of immigrating to Canada, and specifically Montreal. Audio interviews also exist.

The Canadian Jewish Congress Charities Committee National Archives houses interviews conducted in the 1980s, followed by the Living Testimony Project of McGill University in the 1990s and the Life Stories of Montrealers Displaced by War, Genocide, and other Human Rights Violations at Concordia University from 2007 to 2012. These three initiatives collected more than 230 video testimonies from Montreal survivors.

Since its inception in 1975, the MHMC has provided youth and adults alike with numerous opportunities to learn about the lives of individuals who survived despite all odds. They chose to preserve and share their personal histories both by oral testimony given to groups and schools and by recounting them on film. The MHMC started interviewing survivors in the mid-1990s and continues to do so to this day. To date, we have 520 video testimonies and we increasingly use these recordings in our exhibitions, both permanent and temporary, our publications, educational materials and public events. The Montreal collection contains the largest collection of survivor testimony in the country. The Centre has assured the digitization and is currently cataloguing its own collection as well as those of CJCCCNA and LT.

The Centre's museum offers the history of this period and illustrates it through the personal stories and artifacts of our neighbours, Montreal Holocaust survivors. It is open to the public, and those interested in learning more about our oral history collection for research purposes can contact the centre through our website, mhmc.ca.

Eszter Andor
Montreal
© Copyright (c) The Montreal Gazette

❖ *Dans la Lettre d'information du site*

Délinquance, justice et autres questions de société
Numéro 93 (21 mai 2013)
Articles (à consulter en cliquant ici)

* Valérie Manns - ***Les enfants perdus. Une histoire de la jeunesse délinquante de 1945 à nos jours***

* Benoît Muracciole, Georges Guillermou, Jean Johier - ***Les zones de sécurité prioritaires n'ont-elles rien changé ?***

* Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère - ***Comment renforcer le contrôle de la police du renseignement ?***

* Philippe Pujol - ***A Marseille, dans le shit jusqu'au cou***

6. Un documentaire de Laurent HUBERSON sur le ministère de l'Intérieur diffusé sur Public-Sénat les 8 et 13 juillet ou au cinéma Le Champo » rue des Ecoles le 19 juin à 20h15

7. Dans le noir du roman

Quelques lectures pour l'été ?

- Recommandé par un ami de la police et du colonial policing :

un titre publié en poche l'an dernier chez 10/18, dont l'intrigue illustre les méandres du *colonial policing* à Madagascar en 1947

http://www.10-18.fr/site/le_choix_des_desordres_&103&9782264053206.html

Pierre D'OVIDIO

LE CHOIX DES DÉSORDRES

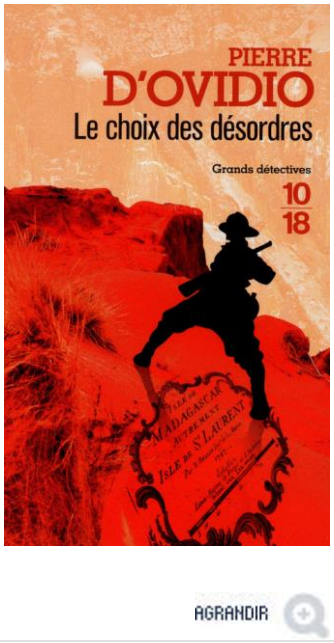

Surprise et mise en difficulté par le départ du général de Gaulle, la IVe République craint l'embrasement de ses colonies. Maurice Clavault, chargé de surveiller l'activité malgache à Paris, est dépêché à Madagascar pour enquêter sur la disparition d'un éminent colon français. Tandis que d'autres enlèvements surviennent, Clavault découvre les stratégies perfides des tenants de l'ordre colonial...

Pierre D'Ovidio fait revivre la période marquante de l'après-guerre et celle de la décolonisation, restituant avec talent l'atmosphère, la saveur authentique d'une époque si proche et si lointaine.

Titre Original
LE CHOIX DES DÉSORDRES

Date de parution
15 Mars 2012

Collection
Grands Détectives

Nombre de pages
288 p.

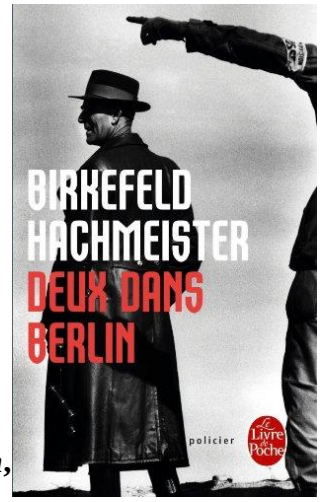

- **Richard Birkefeld et Göran Hachmeister *Deux dans Berlin*, Livre de Poche édition originale Le Masque)**

Disons-le franchement, juste après avoir terminé un Philip KERR, le début de la lecture de cet opus primé et célébré de Birkefeld-Hachmeister, est difficile : question de style d'abord (traduction ?) et la faute à un démarrage besogneux… Et puis on se fait au parti pris narratif systématique, les descriptions de Berlin sous les bombes et de l'apocalypse font passer les ficelles de l'intrigue, l'enquête, les personnages s'affinent et se complexifient et, alors qu'on pourrait penser le livre terminé, il trouve curieusement son 2e souffle jusqu'à une fin d'un cynisme absolu…

- Alors que Philip Kerr multiplie les ouvrages consacrés à Bernie Gunther (à Cuba, à Prague, à Katyn…), il serait dommage d'oublier ALAN FURST (*Le Royaume des ombres*,

Soldats de la Nuit, l'Officier polonais, Le Correspondant étranger, Le Sang de la victoire tous chaleureusement recommandés) dont les dernières productions ne sont pas traduites, mais qui continue son tour d'Europe dans les années troubles de l'avant-guerre et de la guerre, de Varsovie à Paris, des Pays-Bas aux Balkans. Il excelle toujours à évoquer cette géographie historique et décalée à travers rencontres et conciliabules dans bistrots ou hôtels louches :

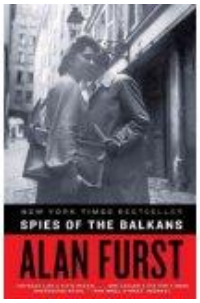

Spies of the Balkans

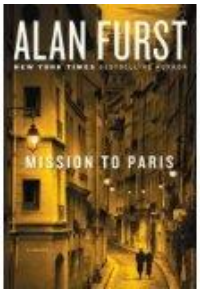

Mission to Paris

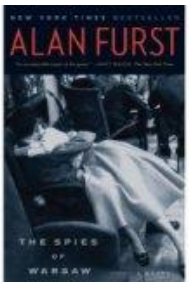

The Spies of Warsaw

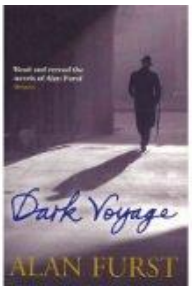

Dark Voyage

- Berlin et le polar berlinois « époque noire » sont à la mode : pourquoi ne pas essayer un livre de la série que David Dawning lie aux gares et stations de métro de la ville dans des romans dont l'action se situe entre 1938 et 1945 ? Le style n'est pas sans rappeler Philip Kerr et les intrigues, le contexte… sont à la hauteur si j'en juge par le seul titre que j'ai lu (*Stettin Station*)

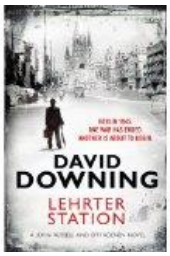

Lehrter Station

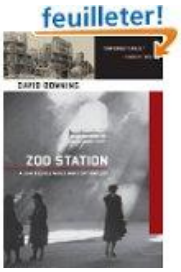

Zoo Station

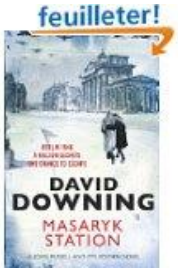

Masaryk Station

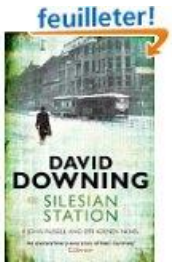

Silesian Station

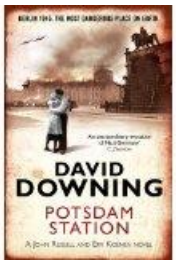

Potsdam Station

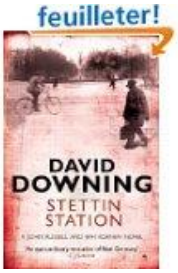

Stettin Station

That's all folks ! /C'est tout pour cette fois ci...

FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis… » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?
R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)… mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire !

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ Et apparemment pas un ami de l'humour non plus !
Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubriques « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XXe siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources… concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !), la justice, le crime, le renseignement, la justice…
Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit…

⇨ Ceci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

En revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La Lettre existe depuis 2008.
Pour consulter les *Lettres des deux dernières années*, il suffit d'aller sur le site CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :
http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia-police-gendarmerie/lettres-aux-amis-de-la-police

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél.

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines … ce qui explique les éventuelles lacunes et absences … La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! … Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») est une règle d'or ! Merci de me signaler parutions, colloques, etc… qui peuvent intéresser les « amis »…
jmb